



Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Communiqué de presse – 23 octobre 2012

Fédération Suisse de Pêche - FSP

Débits résiduels: les cantons traînent les pieds

La Fédération Suisse de Pêche critique la négligence des cantons: ils avaient pourtant 20 ans pour veiller à ce que les ruisseaux et rivières disposent de débits résiduels suffisants. Le délai d'assainissement sera échu à la fin 2012. Parmi tous les lieux dont l'assainissement était requis, seuls 37 pourcent ont été traités.

A l'aval des usines hydroélectriques ou des stations de prélèvement d'eau il doit y avoir une alimentation en eau suffisante et continue. "Sans ces débits résiduels les poissons meurent et la biodiversité est anéantie": c'est avec ces mots que Maxime Prevedello de la Fédération Suisse de Pêche, souligne la grande importance biologique des quantités d'eaux résiduelles. "L'eau c'est la vie, ce n'est pas qu'un slogan".

Les cantons avaient un délai de 20 ans!

En 1975, la population suisse a clairement approuvé l'article constitutionnel correspondant. Le peuple a confirmé cette position en 1992 avec un OUI à un projet de loi contenant des dispositions précises sur les débits résiduels. Un délai de 15 ans a été accordé aux cantons pour réaliser les assainissements. En 2003, le Parlement a prolongé ce délai de 5 ans. „Plus compréhensif, ce n'était pas possible", s'emporte Roland Seiler, le président central de la Fédération Suisse de Pêche FSP. Hélas, cette prolongation de délai ne fut pas très utile. 37 ans après que le peuple en ait donné le mandat, le contingent des prélèvements d'eau assainis, avec 37 pourcent, reste ridiculement bas. "Ce bilan est indigne et inacceptable", a dit Roland Seiler.

Bons et mauvais élèves parmi les cantons

Lors de la conférence de presse, la Fédération Suisse de Pêche a présenté des faits et des chiffres qui sont basés sur une enquête de l'OFEV réalisée à la fin 2011 : sur un total de 1522 prélèvements d'eau (uniquement pour l'énergie hydraulique), 817 ont été désignés comme devant faire l'objet d'un assainissement. A la fin 2011, 306 (37%) étaient assainis.

- **Premiers de la classe:** Genève et Bâle-Campagne ont rempli leur devoir d'assainissement.
- **Réfractaires:** AI, AR, BS, JU n'ont encore réalisé aucun assainissement, alors même que AI et BS n'avaient qu'un seul prélèvement d'eau à assainir. NE refuse de communiquer toute information et/ou réponse.
- **Blâmables:** ci-après le pourcentage de prélèvements assainis par canton : Valais 4% assainis; Thurgovie 8%; Fribourg 21%; Grisons 27%; Nidwald 33%; Tessin 34%; Lucerne 36%; Vaud 36%; Obwald 47%;
- **Bien disposés:** ont au moins assaini les deux tiers : Glaris 61%; Uri 62%; Argovie 64%; Soleure 65%; Schwyz 67%; Zürich 72%; Berne 76%; St. Gall 88%; Zoug 91%.

La Confédération doit faire pression

"Nous ne pouvons accepter cette négligence", nous a averti le président central de la FSP, Roland Seiler. Lorsque les cantons ne respectent pas la Constitution, cela est hautement nuisible à la politique nationale. La Conseillère nationale Yvonne Feri (Soc. AG) exige, au même titre que Roland Seiler, que la Confédération exerce nettement plus de pression, afin que les cantons s'exécutent. Mme Feri a d'ailleurs déposé une interpellation sur ces lacunes d'application.